

Face aux édiles du Jura bernois, les conseillers d'Etat Mario Annoni et Werner Lubinbühl ont vécu une chaude soirée. Principale région exportatrice du canton, leader sur le plan mondial tant au niveau de l'horlogerie qu'à celui de la machine-outil, le Jura bernois n'apprécie guère de se voir qualifier de région rurale dans ce document [plan directeur]. Une fois de plus, les Indiens sont sortis de leur réserve...

[Journal du Jura, 1<sup>ère</sup> page, mardi 8 mai 2001]

Conférence de presse donnée à Tavannes le 12 mai 2001 à l'occasion de la 37<sup>e</sup> Fête de la jeunesse jurassienne. Ce texte peut être aussi téléchargé de <http://www.groupebelier.ch>

## Les mortes années !

### 1. À votre bon cœur

Il est paradoxal après plus d'une vingtaine d'années de souveraineté de la République et Canton du Jura (RCJ) que l'avenir des institutions jurassiennes tant du nord que du sud du Jura semble aujourd'hui plus qu'hier entièrement dans les mains du Canton de Berne. L'explication paraît limpide. Pour la RCJ, l'avenir institutionnel du Jura-Sud décidera du sien. Dans le cas le plus heureux, elle disparaîtra au profit d'un nouvel Etat jurassien formé de six districts. Mais dans l'immédiat, des accords de coopération et des institutions communes vont irrémédiablement l'obliger... et là tout dépend du Canton de Berne plus que jamais maître du jeu, la Confédération helvétique s'étant joliment fait la malle.

Mais les apparences sont bien souvent trompeuses. La RCJ, à savoir ses autorités exécutives et législatives, maîtrise parfaitement son destin à notre grand dam. Nous avons la très forte impression malgré les discours de circonstance et les intentions de principe — dette morale oblige —, que la RCJ prépare irrémédiablement un avenir solitaire, sans le Jura méridional. En effet, il est piquant de constater par exemple qu'un Etat qui devrait s'attendre à se remettre totalement en question dans les prochaines années, joue avec passion à la réorganisation administrative de ses offices sans se soucier le moins du monde des intérêts futurs du Jura-Sud.

Malgré ces sombres présages, le Jura-Sud pourrait enfin croire à sa bonne fortune. Le statut particulier que lui octroie la Constitution bernoise ne lui permettra-t-il pas de bénéficier tout prochainement d'une « autonomie » ? Les élites de la région apparaissent unanimes à ce sujet et l'ont fait savoir de diverses manières au Conseil-exécutif. Une résolution récente de l'Assemblée interjurassienne va dans ce sens. L'on voit par conséquent mal l'Ours refuser catégoriquement d'entrée en matière sur ce sujet. N'avait-il pas — sous la

pression et précipitamment, il est vrai — lui aussi mandaté le Conseil régional « *de mener un processus de réflexion sur la manière de réaliser l'autonomisation progressive du Jura bernois* » ? Les couloirs du Rathaus seraient-ils donc tout à coup pavés de bonnes intentions à l'égard de ces « Jurassiens bernois » ? Si tel était le cas, le Canton de Berne préparerait diligemment le terrain aux futures institutions autonomes du Jura-Sud. Au contraire, toute la politique gouvernementale du Canton de Berne est conçue au détriment de notre région et au profit de la ville de Bienne. Là également, pour un Etat qui planche sur l'« autonomisation progressive » de son Jura bernois, on hallucine !

Ces événements mettent à nos yeux crûment en cause l'honnêteté de ces deux Etats. Nos sentiments sont renforcés à mesure qu'ils s'accordent généreusement « du temps au temps », comme ils aiment si bien le dire ! Actuellement, dans l'attente, le Jura-Sud ne peut que mendier. Tendre la main pour quelques miettes d'autonomie à venir et dire : à votre bon cœur MM. de Berne et de Delémont.

## 2. Les grandes illusions

En décembre dernier, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) remettait aux gouvernements jurassiens et bernois, le texte de sa résolution 44 qu'elle venait d'adopter. Cette résolution est en fait l'aboutissement de six années de fonctionnement de cette assemblée instituée, rappelons-le, pour régler politiquement le conflit jurassien. Les propositions émises — la fameuse quatrième piste — devraient justement aboutir à cela. Auparavant, le Conseil régional et le Groupe Avenir avaient eux aussi rendu public le résultat de leurs cogitations. Le Groupe Béliet n'a pas manqué à chaque fois d'exprimer son opinion sur ce qui était présenté.<sup>1</sup> Nous ne voulons pas ici répéter ce que nous avons dit alors. Mais avec le recul, on s'aperçoit avec fierté que nos constatations ne manquaient pas de pertinence.

En ce qui concerne les propositions de l'Assemblée interjurassienne, nous soulignons et cela rejoint notre première section, que « *l'AIJ propose, Berne dispose !* » et que la quatrième piste était malheureusement « *une démarche sans contenu* » : « *l'AIJ ne précise en aucun moment ce qu'elle entend ou ce qu'elle veut comme "organes disposant de pouvoirs décisionnels et financiers" ou comme "cadre juridico-légal" ou comme genre de collaboration ou partenariat ou comme résultats pour résoudre définitivement la Question jurassienne. C'est le flou total. Tout cela est laissé au bon vouloir du prince : l'Ours de Berne* ». <sup>2</sup> Si l'on admet cette conclusion, connaissant trop bien l'éthologie du plantigrade des bords de l'Aar, on ne peut que craindre le pire quant au sort de ces différents rapports. Une chose est certaine et nous l'affirmons sans trop de risques de nous tromper, une véritable autonomie du Jura-Sud dans le cadre bernois, fait partie des grandes illusions de ce monde.

Nous serons un peu plus prudents quant au sort des « institutions communes ». Pour véritablement en apprécier toutes les facettes, il est peut-

être utile de rappeler quelques éléments. Tout d’abord, alors que l’AIJ piétinait, les gouvernements bernois et jurassien se mettaient d’accord sur le principe de la mise en place d’institutions communes. En fait, l’idée est de pouvoir, pour les deux cantons, « travailler » ensemble dans certains domaines. D’emblée, un catalogue de presque une trentaine d’institutions a été établi. Cette initiative inattendue a fait dire à d’aucuns qu’une percée significative en matière de question jurassienne avait été établie. Notre regard est un peu différent. En dévoilant leurs bonnes intentions, les cantons de Berne et du Jura, un tantinet sous pression, bénéficiaient ainsi dans le domaine d’un peu de répit. De fait, il fallut attendre près de deux pour que ces joyeux lurons signent enfin, en avril dernier, un accord-cadre à ce sujet, accord qui n’établit que la procédure à suivre pour la création d’une institution... À nouveau, les gens s’impatiant, la mise en place de ces institutions tardant, il devenait urgent de proposer quelque chose de concret. On comprend alors le véritable rôle — politique — de ces « institutions communes ». Agir comme soupape de sécurité en cas de blocage du « dialogue institutionnalisé ». On l’a déjà constaté, cela a été utile à deux reprises au moins. Gageons que de cas en cas, les gouvernements bernois et jurassien sauront réguler, au gré des institutions communes envisageables, la pression du chaudron jurassien.

Mais ne soyons pas rabat-joie et saluons l’effort entrepris qui est à les croire un exploit hors du commun. À vrai dire, on ne peut que saluer la mise en place de ces institutions. Mais soyons honnêtes sur leur fonction réelle. Il ne s’agit en rien de participer au règlement du conflit jurassien, à peine l’apaiser. Plus terre-à-terre : pour les cantons de Berne ou du Jura, l’aspect financier de certaines collaborations ne leur a pas échappé. En fait, Berne n’a plus les moyens d’un canton riche et fort et ne peut ni ne veut, en tout cas pas pour le Jura-Sud, assurer une politique de prestige, et la RCJ demeure le petit cantonnet que l’on connaît. Ainsi, grâce à une collaboration bien pesée, Berne peut maintenir ses colonies et la RCJ peut suivre la voie solitaire qu’elle se dessine petit à petit.

Il apparaît peut-être à la lecture de ces lignes que nous prêtons des intentions qu’en aucun cas ni Berne, ni la RCJ, n’ont consciemment concoctées. On pourrait presque les croire tous deux sincères dans leur volonté commune de rapprochement. Cependant, la satisfaction béate du devoir accompli de la part des autorités jurassiennes, ainsi que la reconnaissance renouvelée et soutenue du Conseil fédéral, nous laissent une forte odeur de poudre de perlimpinpin. Jusqu’à ce jour, notre instinct ne nous a jamais fait défaut !

### 3. Le Jura-Sud à l’épreuve

Au niveau institutionnel, on l’a suffisamment montré auparavant, nous vivons dans l’attente d’une décision bernoise. L’Ours sait qu’il peut nous amuser longtemps encore, le tempérament des Jurassiens étant relativement modéré, la patience à bout n’engendre que quelques haussements de voix mais généralement aucune déflagration comme il en serait allé sous d’autres latitudes. L’Ours le sait tellement bien qu’il se permet non seulement de nous faire poireauter mais d’intensifier sa politique de désertification du Jura-Sud.

On voit, et on le dénonce depuis de maintes années, que le Canton de Berne, sous prétexte d'économie ou de rationalisation, s'évertue à vider systématiquement le Jura-Sud de sa substance vive, par le biais notamment de la réorganisation de ses services administratifs ou la fermeture de nos écoles. Mais aussi par omission, en s'abstenant d'investir dans certains projets, en reculant par exemple aux calendes grecques l'achèvement des travaux de la transjurane. Depuis plus d'une année, c'est à l'Hôpital du Jura bernois de subir les assauts de Berne qui touche là également un point très sensible.

Phénomène nouveau chez le « Jurassien bernois », on l'aperçoit maintenant et cela nous réjouit fort, surmonter un tantinet son complexe d'asservissement et protester publiquement son désaccord avec la politique gouvernementale bernoise. Certes, ces réactions sont encore très tenues, mais elles sont significatives. Le Jura-Sud se réveille enfin. Il a conscience qu'il doit sauver sa peau mais aussi qu'il peut assumer seul, du moins en partie, son destin. Sa volonté d'autonomie est clairement affirmée et le sera d'autant plus que Berne mettra en péril ce à quoi il tient le plus.

De tout cela, la réflexion qui aujourd'hui retient notre attention est d'essayer de comprendre la politique bernoise envers le Jura-Sud et d'en mesurer les enjeux. Durant de longues années, Berne a pratiqué la politique des cadeaux. Il fallait bien, face à un Etat jurassien qui se construisait, récompenser ses valets. Le Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP), est l'un de ces joujoux que Berne donna au Jura-Sud. À l'époque, la fidélité, ça payait ! Mais vint le temps des vaches maigres. Et, bien entendu, l'Ours soigna dès lors plus affectueusement ses ressortissants — alémaniques — que les Jurassiens. Finies donc les petites récompenses. Cela aurait été encore surmontable si des impératifs économiques ne vinrent pas chambouler du jour au lendemain le paysage bernois. On peut comprendre, entre autres pour des raisons budgétaires, que Berne veuille se réorganiser et que cette réorganisation affecte également les districts du Jura méridional. Ce qui échappe au bon sens, par contre, c'est qu'elle se fasse au détriment de l'ensemble du Jura-Sud et au profit de Bienne par exemple, alors qu'historiquement, culturellement et constitutionnellement le Jura-Sud forme une véritable entité. L'explication ne peut être que l'application d'une nouvelle politique délibérée à l'encontre du Jura-Sud.

Désormais, Berne ne choiera plus ses Jurassiens. Ils seront mis au régime — amaigrissant — bernois. Les « Jurassiens bernois » ne veulent-ils pas demeurer avec Berne ? Alors, qu'ils en acceptent le diktat. Ainsi, voilà tout à coup Berne faire peu de cas de cette région pourtant au statut particulier. Leurs Excellences se permettent une telle politique pour deux raisons. D'abord, le risque de voir ces ruraux, sortir de leur réserve d'Indiens, déterrer la hache de guerre et exiger l'indépendance est encore aujourd'hui minime. Berne peut donc sans crainte continuer ses pratiques d'autant plus qu'un autre avantage est indéniable. En effet, en vidant le Jura-Sud de sa substance vive, non seulement on élimine peu à peu ces Jurassiens — tout de même encombrants —, forcés à l'exil, mais on écarte sûrement également toute possibilité ultérieure d'indépendance, le rapport justement de dépendance étant devenu trop fort.

C'est donc avec beaucoup d'appréhension que nous envisageons les années à venir. Autant le Jura-Sud a des chances réelles de s'en sortir et dispose de plus d'une classe politique mûre pour le grand saut, autant Berne garde toutes les clefs bien en main en préparant de surcroît les conditions d'une assimilation définitive de sa colonie. À ce jeu, si l'audace et le coup de force ne sont pas de mise, la raison du plus fort, en l'occurrence de Berne, est toujours vainqueur !

#### 4. L'avachissement

Nous avons dépeint ci-dessus les conditions actuelles de la question jurassienne. Nous avons mis en exergue en particulier le rôle des pouvoirs publics jurassiens et bernois. Nous affirmons que rien ne démontre une véritable volonté de résoudre rapidement et proprement la question jurassienne et que surtout les conditions du statu quo actuel, un brin saupoudré de collaborations intercantionales et d'autonomie locale, se mettent en place, petit à petit et à notre insu. L'évidence est criante : pour les Jurassiens du sud, cela est catastrophique. La classe politique et les élites du Jura méridional ont compris l'enjeu. Timidement, on les a vus monter au créneau. On attend d'eux qu'ils se fassent plus percutants. Quant à la possibilité de la région de se mobiliser, condition essentielle, nous avons expliqué par ailleurs, que « *seul un mouvement de lutte, structuré, efficace, peut espérer avoir quelques succès. Malheureusement, rien ne semble indiquer l'émergence prochaine d'un tel mouvement du côté d'anciens Probernois.* »<sup>3</sup> Cette constatation nous conduit à notre prochain point de réflexion : qu'en est-il de la population ?

Régulièrement, nous n'avons pas hésité à aborder cette analyse, car la problématique touche par essence de plein fouet un mouvement de lutte tel que le Béliér. Il est évident que la participation active des citoyens, par des rassemblements de masse, des comités d'action, la récolte de signatures, etc., crée effectivement l'événement politique et oriente plus que tout autre débat les décisions prises. Le rôle du mouvement autonomiste dans la création de la RCJ est éloquent à ce sujet. Au stade où se trouve actuellement le conflit jurassien, un tel mouvement des masses, qui serait unanime dans ses exigences, donnerait le coup d'accélérateur nécessaire à régler définitivement la question. Cependant, l'Ours peut dormir sur ses deux oreilles, il n'en sera rien.

Cela s'explique d'abord, par l'évolution des mentalités et la prédominance générale d'un comportement individualiste. La conséquence est inquiétante : « *le désengagement est général. Toutes les associations, tous les partis politiques, tous les clubs sportifs en font l'amère expérience. Il n'y a qu'à considérer le taux d'abstentions aux votations ou aux élections pour en mesurer son ampleur.* »<sup>4</sup> Le phénomène touche pratiquement tout le monde occidental et s'est généralisé à partir de la chute du mur de Berlin et l'effondrement des idéologies manichéistes. Dans le Jura, deux aspects plus ou moins complémentaires frappent notre attention.

Les vieux militants jurassiens, qui ont participé au processus d'autodétermination et à la création de la RCJ, tombent dans une torpeur alarmante. Un sentiment du devoir accompli pour la patrie, d'impuissance ou de priorité secondaire, mais plus sûrement une désillusion quant à la réalisation de leurs idéaux ont tôt fait de les enliser dans le grand marais. De fait, le débat d'idées, la contestation, l'esprit progressiste voire rebelle a disparu complètement, laissant le champ libre au révisionnisme, aux forces passéistes et à un conservatisme rétrograde.

Cet espace de liberté soudain a vite été comblé par une foule de petits profiteurs issus en général des milieux d'anciens probernois, militaristes ou folkloriques. Ils sont aujourd'hui, chose impensable il y a quelques années encore, au-devant de la scène, organisant manifestations de toutes sortes, genre « Petite Gilberte », célébrant un folklore qui nous est totalement étranger, accueillant à bras ouverts l'armée suisse, faisant fi du devoir moral de reconstituer la patrie jurassienne et perdant tout honneur en s'uniformisant au moule helvétique. Les années de luttes et les combats menés pour la création de l'Etat jurassien leurs sont sans importance et ils ne se gênent pas de nous asséner leurs vérités à bon marché. Ces résurgences à nos yeux malignes trouvent auprès du bon peuple, le terreau favorable à leur épanouissement. La promotion touristique en fait ses choux gras.

Dans ces conditions, il ne faut pas être surpris de la participation de la RCJ à l'Expo 02. Nous avons fait savoir immédiatement ce que nous pensions de ce bastringue, à l'époque Expo 01. Il existe une multitude de raisons de boycotter cette manifestation. Pour les Jurassiens, la raison fondamentale est autant historique que politique. Historique : lors de la dernière exposition nationale, en 1964, le peuple jurassien avait été scandaleusement insulté. Politique : tant que le Jura ne sera pas libre de Boncourt à La Neuveville, il n'y a aucune raison de célébrer les vertus confédérales et autres niaiseries. La Confédération et ses autorités ont joué un rôle prépondérant dans la partition de notre patrie et elles ne doivent pas, aujourd'hui qu'elles sont parties prenantes à l'Assemblée interjurassienne, se croire en dehors de la mêlée.

On aurait à la limite pu admettre que la RCJ s'engage dans cette histoire dans l'unique dessein de rappeler au monde politique, économique et culturel, que la question jurassienne est loin d'être réglée, et d'affirmer avec force le besoin d'un Jura réuni. Cependant, comme on l'a montré ci-dessus, ces considérations sont désormais et pour longtemps caduques. En fait, rien de nouveau, de telles explications avaient eu lieu, il y a dix ans déjà, à propos de la commémoration du 700<sup>e</sup> de la Confédération.

La partie risible de l'histoire est la mission attribuée à la RCJ. Se basant sur un cliché éculé, et dépassé — voire ci-dessus — d'un canton rebelle et anticonformiste, les metteurs en scène — car il s'agit d'un grand spectacle, voire d'un gigantesque cirque — ont peaufiné cette image en créant pour la RCJ, l'unique artepilage mobile de l'exposition, sorte de grand bateau pirate. À l'instar de quelques personnalités, le ministre J.-F. Roth se prend à l'occasion pour le pirate Rackham le Roth, se découvrant des allures de flibustier qu'il incarne d'autant plus volontiers qu'il n'encourt aucun risque. Bref, Expo 02, ce

sera les bouffonneries de la RCJ, avec son et lumière, de quoi nous réjouir pleinement. Le spectacle a déjà commencé et nous sommes impatients de participer activement au plein succès des manifestations.

## 5. Les potentats éclairés

À leur corps défendant, les ministres de la RCJ nous ont bien souvent suggéré de remarquables sujets de conférence. Deux thèmes actuels ne manquent pas d'attrait : la politique culturelle de l'Etat jurassien et le projet « Jura pays ouvert ». Nous n'allons pas les développer ci-après, mais une ou deux remarques sont les bienvenues.

À propos de culture et de politique culturelle, nous admettons sans autre que *« la culture a été un élément central dans la construction du canton du Jura. Argument crucial dans la lutte autonomiste, elle a aussi trouvé une reconnaissance officielle immédiate, ou moment où le Canton a vu le jour : un article constitutionnel a été élaboré, un poste de délégué à la culture a été créé et attribué à une personnalité artistique et politique reconnue. »*<sup>5</sup> On ne comprit plus très bien alors la volonté du Gouvernement jurassien de supprimer tout à coup son délégué culturel, et sa position de repli en matière de politique culturelle.

Les milieux dits culturels ont aussitôt poussé des hauts cris. Ils sont financièrement dépendants des subventions cantonales. Cela à notre avis montre magnifiquement leur état d'esprit. Ils se sont durant de longues années abreuvés au courant autonomiste. Ils y trouvaient inspiration, motivation et reconnaissance. Ils fournissaient en contrepartie le ferment des luttes. Le soufflé est vite retombé dès la création de l'Etat jurassien, la résistance menée par les « frères » du sud ne les inspirant plus du tout. Leurs motivations allaient de pair d'ailleurs avec les désillusions.

Pour l'Etat jurassien, qui se « suissisait » à grande vitesse, il est clair que la politique culturelle perdait de son acuité, mais aussi dans un certain sens devenait dérangeante. En outre, la normalisation achevée et voulue, ne permet plus ipso facto d'élaborer des projets ambitieux et inédits. Dès lors, on conçoit sans peine, difficultés financières aidant, la volonté du gouvernement d'en finir avec la culture. C'était sans compter la réaction de milieux culturels et politiques. Aujourd'hui, après la remise d'une expertise sur la politique culturelle du canton, la ministre en charge de la culture fait volte-face. Bien. Mais tout dépendra des moyens qu'on dégagera et des orientations prises.

L'émulation de la culture est vitale pour un pays. Elle nourrit le débat et alimente les projets d'avenir. Nous avons dénoncé à maintes reprises l'insuffisance chronique, qui va avec l'air du temps, en la matière. Le projet « Jura pays ouvert » était inespéré. Nous avons salué son lancement. Nous devons néanmoins réfréner notre enthousiasme en voyant quelle eau de boudin il en a été fait. Pour une RCJ qui aspire à la réunification du peuple jurassien, limité la discussion au cadre exclusif de son territoire, est une insulte

de première espèce. En outre, ne pas associer les Jurassiens du sud à la réflexion, souligne une fois encore le mépris qu'on leur porte.

## 6. À la jeunesse de jouer

Nous avons tenté ci-dessus de brosser un large panorama des tenants et aboutissants actuels de la question jurassienne. Les constatations faites au sujet des conditions cadres qui soutiennent d'une manière ou d'une autre l'avenir institutionnel du Jura sont volontairement alarmistes. Le Groupe Bélier reste pourtant optimiste. Il sait qu'avec la foi en un idéal bien trempé, on peut renverser des montagnes. Rien de surcroît n'est immuable ou irréversible, et si la jeunesse jurassienne, les militants et le peuple jurassien semblent se désintéresser de son avenir, cela au regard de l'histoire ne peut être qu'un assoupissement passager. Les autorités jurassiennes et bernoises, on l'a vu, savent très bien jouer du chloroforme.

Le Groupe Bélier réaffirme que la discussion sur l'avenir de son pays ne saurait être circonscrite dans des conclave de politiciens ou de gouvernants plus ou moins éclairés mais doit émaner du peuple jurassien, notamment par la création d'une constituante.

Soucieux d'autre part d'intégrer la jeunesse, force vive du pays, à l'élaboration du Jura de demain, nous en appelons à la convocation d'états généraux de la jeunesse jurassienne, véritablement représentatifs de tous les milieux culturels et politiques, lieux privilégiés d'échanges et de rencontre, pour que vive le Jura de Boncourt à La Neuveville.

Groupe Bélier

Notes

- 
- <sup>1</sup> Le lecteur intéressé peut entre autres consulter, d'une part, Groupe Bélier : « 15 % d'autonomie : *chiard t'oses pas ?* », quelques réflexions de la jeunesse jurassienne remises au Conseil régional, à Tramelan, le 1<sup>er</sup> septembre 1999, et relatives au mandat sur l'autonomisation progressive du Jura bernois. D'autre part, à propos du Groupe Avenir, on se référera à Groupe Bélier : « *Rien ne sert d'aboyer, il faut mordre !* », conférence de presse donnée à Tavannes, le 20 mai 2000 à l'occasion de la 36<sup>e</sup> Fête de la jeunesse jurassienne.
  - <sup>2</sup> Groupe Bélier : « *L'AIJ propose, Berne dispose !* », quelques réflexions de la jeunesse jurassienne remises à l'Assemblée interjurassienne, à Moutier, le 20 novembre 2000, et relatives à son rapport « Recherche d'une solution au problème institutionnel dans le cadre de la question jurassienne ».
  - <sup>3</sup> Groupe Bélier : « *Rien ne sert d'aboyer, il faut mordre !* », conférence de presse donnée à Tavannes le 20 mai 2000 à l'occasion de la 36<sup>e</sup> Fête de la jeunesse jurassienne.

- 
- <sup>4</sup> Groupe Bélier : « *1991-1999 : le Groupe Bélier et la question jurassienne au tournant du siècle* », conférence de presse donnée à Tavannes le 12 juin 1999, à l'occasion de la 35<sup>e</sup> Fête de la jeunesse jurassienne.
- <sup>5</sup> Pidoux, J.-Y. et Surdez, M. : « *Politique culturelle jurassienne : bilan et propositions* », mandat d'évaluation confié par le Gouvernement jurassien, avril-décembre 2000, Institut de sociologie des communications de masse, Faculté des sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.